

COMMISSION EUROPÉENNE
EUROSTAT

Direction D: Statistiques économiques et régionales
Unité D-1: Indicateurs clés pour les politiques européennes



Indicateurs et suivi de la stratégie européenne en faveur du développement durable

M. Pascal Wolff¹
Administrateur principal
Eurostat, Unité D1
5 rue Alphonse Weicker
L-2721 Luxembourg,
e-mail: pascal.wolff@ec.europa.eu

Résumé: Le présent document décrit l'expérience acquise par Eurostat en matière d'élaboration d'indicateurs du développement durable et d'utilisation de ces indicateurs pour le suivi de la politique menée dans ce domaine. Le choix d'utiliser une approche axée sur les orientations politiques, c'est-à-dire notamment de lier directement les indicateurs aux priorités politiques, donne une plus grande visibilité aux statistiques et aux indicateurs et garantit leur pertinence politique. En dépit des imperfections existantes et en particulier du manque d'un modèle conceptuel, cette expérience montre que la statistique officielle est bien placée pour délivrer les outils d'évaluation nécessaires à l'élaboration des politiques dans le domaine du développement durable.

Les stratégies de développement durable (SDD) trouvent leurs racines dans l'Agenda 21, un document politique clé pour le développement durable adopté lors du sommet mondial de Rio en 1992. L'Agenda 21 invitait tous les pays à élaborer une telle stratégie en collaboration avec un large éventail de parties intéressées. Après un premier engagement pris en 2001, le Conseil européen a adopté en juin 2006² une nouvelle stratégie en faveur du développement durable qui définit dans un document unique une vision à long terme pour l'Union européenne (UE). Comme suggéré initialement au chapitre 40 de l'Agenda 21, la section de la stratégie consacrée à la gouvernance reconnaît le rôle joué par les indicateurs statistiques et leur importance pour le suivi des progrès réalisés dans la voie du développement durable.

Le présent document décrit le rôle que la statistique officielle peut jouer dans un projet aussi complexe que le développement durable. Le point de départ est la stratégie de l'UE et le rôle qui est dévolu aux indicateurs; ce qui est développé dans la section 1. La section 2 propose un aperçu de la phase de mise en œuvre des indicateurs, l'accent étant mis en

¹ Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles de la Commission européenne.

² Conseil de l'Union européenne, document 10917/06 du 26 juin 2006: « Examen de la stratégie de l'UE en faveur du développement durable (SDD de l'UE) – Nouvelle stratégie ».

particulier sur le travail analytique. La section trois passe en revue un certain nombre d'enseignements qui peuvent être tirés de l'exercice.

1. LE LIEN ENTRE LES PROCESSUS POLITIQUE ET STATISTIQUE

La nouvelle stratégie lancée en 2006 représente une avancée importante en ce qui concerne la définition et l'engagement en faveur d'une approche coordonnée des politiques relatives au développement durable dans l'Union européenne. Pour ce qui concerne le suivi de la stratégie, elle reconnaît le rôle joué par les indicateurs, dont l'importance se trouve ainsi renforcée, et la fonction exercée par la communauté statistique.

1.1. La stratégie de l'UE en faveur du développement durable

Bien que le traité instituant la Communauté européenne définisse le développement durable comme un concept global fondant toutes les politiques de l'Union, aucun document n'avait jamais expliqué comment le développement durable devait être mis en œuvre avant que le Conseil européen n'adopte en juin 2001 une stratégie de l'UE en faveur du développement durable. Cependant, cette stratégie de 2001 ne se présentait pas comme un document unique et manquait donc de clarté et de visibilité. En outre, elle n'introduisait aucune règle claire en matière de gouvernance ou d'appropriation par les principaux décideurs.

Par contre, le Conseil européen a adopté en 2006 « une stratégie unique et cohérente sur la manière dont l'UE remplira de manière plus efficace son engagement à long terme visant à relever les défis du développement durable » (par. 4). La mise en œuvre des objectifs formulés dans la SDD de l'UE requiert des efforts tant au niveau européen que de la part des États membres. Dès lors, un des principes fondamentaux de la stratégie de l'UE est d'assurer la cohérence dans la mise en œuvre des politiques entre les différents niveaux politiques (UE, national, local). Une autre contribution essentielle de la nouvelle SDD est le fait qu'elle clarifie les synergies avec la stratégie de Lisbonne dont la contribution à l'objectif global du développement durable passe essentiellement par la croissance économique et la création d'emplois.

La nouvelle SDD introduit également un cycle de gouvernance (par. 33 à 45) qui clarifie le calendrier d'action et le rôle des principales parties intéressées. C'est ainsi notamment que la Commission européenne devra présenter tous les deux ans un « rapport de situation » sur la mise en œuvre de la SDD dans l'UE et dans les États membres. Ce rapport s'appuiera sur une série d'indicateurs du développement durable (IDD) ainsi que sur le « rapport de suivi » qu'Eurostat est tenu de produire avec la même périodicité. Si la stratégie prévoit le processus d'élaboration et d'utilisation des IDD dans les différents rapports, la liste des IDD n'est pas elle-même définie explicitement quoiqu'une série limitée d'indicateurs puisse être adoptée par le Conseil européen avant la fin 2007. Cette solution a eu la préférence de la plupart des parties intéressées car elle permet de ne pas figer une situation, et offre davantage de flexibilité en matière d'amélioration et de développement de la liste d'indicateurs.

1.2. La demande d'IDD formulée dans la stratégie

Le chapitre 40 de l'Agenda 21 invite les pays et la communauté internationale à développer des indicateurs du développement durable. C'est dans cet esprit que la stratégie européenne demande le développement d'indicateurs statistiques aptes à couvrir en profondeur la complexité du développement durable et à permettre ainsi un suivi adéquat des progrès réalisés.

La SDD formule un certain nombre de considérations générales concernant la couverture de la liste d'IDD (par. 34) et demande de veiller à l'amélioration permanente de cette liste. La responsabilité du développement des indicateurs est confiée à la Commission européenne, en collaboration avec les États membres, dans le cadre d'un groupe d'experts (groupe de travail sur les IDD). Ce groupe d'experts assiste la Commission dans le choix des indicateurs les plus pertinents. La stratégie donne également un certain nombre d'indications concernant l'adoption possible par le Conseil européen d'un ensemble limité d'indicateurs (par. 36).

Enfin, la stratégie fait référence à l'utilisation des IDD pour le suivi de sa mise en œuvre à la fois dans le rapport de suivi d'Eurostat et dans le rapport de situation de la Commission.

Une telle adhésion au projet de la part des principales parties intéressées est un élément important pour en garantir le succès. L'absence de consultation et d'adhésion des parties intéressées pourrait signifier des années de travail qui déboucherait sur une chose dont on se féliciterait largement mais qui ne serait pas utilisée.

2. LA RÉPONSE APPORTÉE PAR LE SYSTÈME STATISTIQUE EUROPÉEN

Avec l'adoption de la stratégie de 2001, il est apparu à Eurostat qu'il convenait de développer une liste d'indicateurs spécialement adaptés aux besoins de l'UE. En septembre 2001, une task force a été constituée afin de définir, au sein du Système statistique européen, une approche commune de la mesure du développement durable. Cette task force rassemblait des experts de 16 pays européens et de 12 directions générales de la Commission. Malgré certains compromis inévitables, la Commission européenne a, en 2005, entériné les résultats des travaux de cette task force dans le cadre d'une communication de M. Almunia.

En Novembre 2006, assisté du groupe de travail sur les IDD, Eurostat a entamé l'examen de la liste d'indicateurs afin qu'il corresponde aux objectifs de la nouvelle SDD.

2.1. Que mesurer ?

Une des questions clés est de définir les objectifs et le champ d'observation de la liste d'indicateurs. Que veut-on mesurer : le développement durable en lui-même ou les politiques de développement durable? Et si on choisit la première possibilité, comment faut-il définir le développement durable? Si le rapport Brundtland parle « d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs », il est évidemment difficile de traduire cette formulation en une définition opérationnelle, d'autant que le rapport Brundtland développe un concept qui va beaucoup plus loin que cette seule formulation percutante. Dans une autre tentative plus analytique de définir le développement durable, le rapport Brundtland parle « d'un processus de transformation dans lequel l'exploitation des ressources, la direction des investissements, l'orientation des techniques et les changements institutionnels se font de manière harmonieuse et renforcent le potentiel présent et à venir, permettant de mieux répondre aux besoins et aspirations de l'humanité ». Il est clair que le développement durable est fondamentalement une notion multidimensionnelle couvrant divers aspects comme l'équité et la justice inter- et intra-générationnelle, une croissance économique durable respectant l'environnement et n'appauvrissant pas les ressources naturelles locales, l'éradication de la pauvreté ou encore la participation au processus décisionnel.

En fin de compte, la réponse donnée par Eurostat – ainsi que par de nombreux pays ou organisations ayant mis en place un tel système d'indicateurs – est pragmatique et cherche

à faire correspondre indicateurs et priorités politiques de sorte que les décideurs puissent se référer aisément au travail statistique. Calquant son approche sur celle des Nations unies, Eurostat a suggéré que les indicateurs soient basés sur les principes et objectifs de la stratégie européenne. De plus, toujours en cohérence avec le modèle des Nations unies, il est préférable que les indicateurs soient organisés selon une structure thématique, plus facile à comprendre pour les décideurs politiques.

2.2. Comment interpréter la stratégie ?

Dans l'étape suivante, il s'est agi de bien comprendre et interpréter la stratégie de l'UE elle-même. Il a été décidé que les domaines prioritaires de la SDD de 2001, auxquels on ajouterait les thèmes de la « gouvernance » et du « partenariat global », constitueraient l'épine dorsale du système d'indicateurs. Deux autres thèmes (« modes de production et de consommation » et « développement économique »), qui sont généralement considérés comme transversaux et donc communs aux huit autres, ont également été ajoutés.

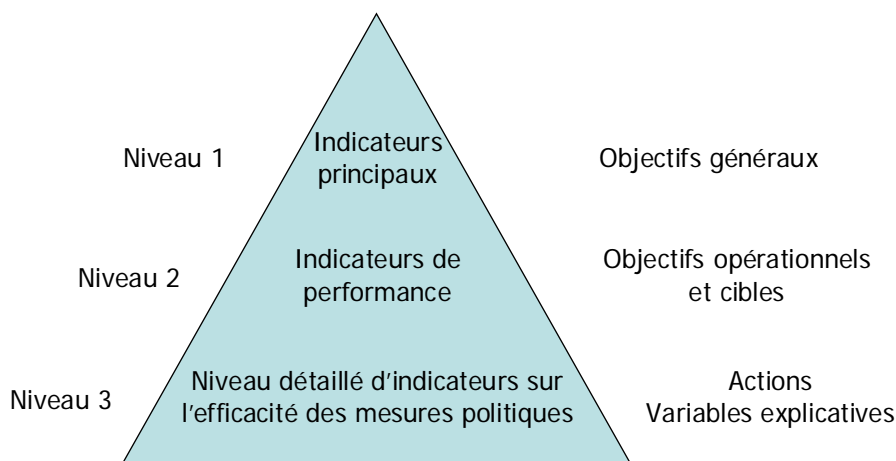
Ces différents thèmes ont ensuite été organisés selon une structure hiérarchique au sein de laquelle les indicateurs ont été répartis en trois niveaux afin de rencontrer les besoins des différents types d'utilisateurs. Les 10 thèmes³ retenus sont donc les suivants:

- Développement économique
- Pauvreté et exclusion sociale
- Société vieillissante
- Santé publique
- Changement climatique et énergie
- Modes de production et de consommation
- Gestion des ressources naturelles
- Transport
- Bonne gouvernance
- Partenariat global

Ces dix thèmes ont ensuite été subdivisés en sous-thèmes et en « domaines à étudier ». Des indicateurs ont été proposés pour chacun des thèmes de manière à répondre aux principaux engagements et objectifs politiques de la stratégie de développement durable et des stratégies communautaires qui lui sont liées. Ces indicateurs ont ainsi été classés en trois niveaux d'importance, correspondant à la structure thématique et créant une structure pyramidale comportant au sommet un indicateur principal (parfois deux indicateurs principaux) pour chaque thème, suivi par des indicateurs de niveau 2 au centre de la pyramide et par des indicateurs de niveau 3 à la base de la pyramide (voir figure 1 ci-après).

³ La réunion finale consacrée à l'examen des IDD (10-11 mai 2007) n'avait pas encore eu lieu au moment de la rédaction du présent article. Il est probable que les intitulés des thèmes seront profondément revus.

Figure 1: Pyramide d'indicateurs



L'idée est que les différents niveaux de la pyramide s'appuient les uns sur les autres et que chacun offre une certaine représentation des choses. En clair, cela veut dire que si on souhaite savoir pourquoi l'indicateur d'un niveau supérieur est tel qu'il est, il doit être possible de trouver la réponse dans le niveau immédiatement inférieur. La même chose vaut dans l'autre sens, toute information d'un niveau inférieur de la pyramide devant conduire à l'information du niveau qui lui directement supérieur. En pratique, cette approche n'a pas été possible pour tous les thèmes, notamment ceux dont la nature est davantage environnementale ou institutionnelle.

2.3. Comment assurer le suivi de la stratégie?

Bien qu'Eurostat ait élaboré et publié différents documents et analyses sur les indicateurs de développement durable depuis le milieu des années 1990, ces indicateurs se sont vus attribuer un nouveau rôle dans la stratégie de 2006. C'est ainsi notamment qu'Eurostat doit produire tous les deux ans un rapport de suivi sur la base d'indicateurs.

Ce rapport de suivi sert de fondement à un rapport de situation plus politique qui doit être adopté par la Commission européenne et doit également faire référence aux IDD. Ce lien entre les deux rapports donne une grande visibilité aux IDD; il n'a pu être obtenu que grâce à une communication constructive entre statisticiens et décideurs politiques dans la phase de sélection des indicateurs. En retour, cette implication exige un strict respect du principe de neutralité de la statistique officielle.

L'objectif du rapport de suivi est de fournir une analyse quantitative des tendances observées pour les différents thèmes du développement durable. La structure du rapport suit les 10 thèmes définis. L'accent est davantage mis sur la visualisation des tendances grâce à une présentation sous forme de graphiques et de schémas plutôt que de données brutes qui peuvent elles être consultées sur le site web d'Eurostat consacré aux IDD. Les principaux objectifs politiques de chaque thème sont résumés et s'accompagnent d'une explication de la logique ayant présidé au choix des indicateurs. Une analyse de tendance est proposée pour chaque chapitre et pour chaque indicateur. Elle comporte une évaluation visuelle des changements intervenus qui permet de savoir immédiatement si les changements sont favorables dans le contexte des objectifs de développement

durable, s'ils sont défavorables, s'il n'y a eu aucun progrès significatif ou si on ne dispose pas de suffisamment de données pour procéder à une évaluation.

La section consacrée aux interrelations fournit une illustration des relations qui existent entre les différents aspects du développement durable. Le défi qui se pose en fait pour le développement durable, c'est de sensibiliser davantage à ces interactions et d'identifier les synergies et les arbitrages potentiels qui font partie intégrante des actions individuelles et des politiques des gouvernements et des organisations internationales. Il s'agit là cependant de questions complexes et les connaissances dont on dispose sont souvent limitées. A ce stade, la section consacrée aux interrelations n'a pas pour prétention d'être exhaustive mais plutôt de fournir un certain nombre d'exemples à considérer comme des hypothèses à tester.

Pour terminer, il convient de mentionner un certain nombre de limites à l'approche adoptée dans le rapport de suivi. D'une part, les indicateurs adoptés sont imparfaits et ne proposent pas toujours un suivi adéquat du sujet concerné. D'autre part, le nombre d'indicateurs adoptés a été volontairement limité dans le but de faciliter la communication. La liste d'indicateurs utilisée dans le rapport ne peut donc être considérée comme suffisante pour fournir une analyse complète et détaillée de toutes les tendances pertinentes pour le développement durable. Néanmoins, ce rapport doit être considéré comme une contribution à la mesure des progrès réalisés dans la voie du développement durable à l'échelle européenne, contribution qui est basée sur des indicateurs convenus de commun accord provenant essentiellement de statistiques officielles et qui propose donc une approche parmi les nombreuses autres que requiert la recherche d'un développement plus durable.

3. QUELQUES ENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES

3.1. Une évaluation neutre

Les institutions statistiques sont particulièrement bien placées pour jouer un rôle clé dans l'évaluation de politiques comme celle du développement durable à la fois du fait de leur engagement envers une impartialité de la production et de l'analyse statistiques mais aussi pour l'existence d'expertise dans un grand nombre de domaines. L'élaboration de séries d'indicateurs adaptées à l'évaluation de ces politiques offre une opportunité pour une plus grande utilisation des statistiques et des indicateurs dans le débat public. Il est évidemment indispensable de conserver une approche stricte et neutre en matière de suivi des politiques publiques et d'éviter notamment toute prise de position politique.

3.2. Le besoin d'adhésion

L'adhésion au projet des principales parties intéressées est un facteur essentiel pour que les résultats soient fructueux. Premièrement, il est nécessaire que les décideurs politiques s'engagent en faveur de l'utilisation des indicateurs et des messages que ceux-ci peuvent délivrer. Ce processus d'appropriation commence dans la phase de sélection des indicateurs, durant laquelle les statisticiens doivent justifier leurs choix afin que leur travail ne soit pas démantelé par la suite par les décideurs politiques.

Dans le cas des IDD européens, la Commission européenne a formellement entériné en février 2005 le cadre et la liste d'indicateurs sous la forme d'une communication interne⁴. Cette approbation supposait la consultation et l'accord des directions générales de la

⁴ SEC(2005) (161) final: « Indicateurs de développement durable pour suivre la mise en œuvre de la stratégie de développement durable de l'UE ».

Commission, ce qui a inévitablement conduit à une nouvelle série de discussions sur les indicateurs à retenir et à quel niveau. L'implication des utilisateurs finals à ce stade a permis d'intégrer les rôles respectifs des indicateurs, du suivi et des objectifs dans la réflexion sur la manière de poursuivre le développement de la stratégie et de garantir que ces éléments fassent partie intégrante des futures versions de la stratégie.

Enfin, pour assurer la continuité de la coopération et l'assistance des experts nationaux, le rapport final de la task force a été soumis pour approbation aux directeurs des instituts nationaux de statistique. La démarche a débouché sur un mandat renouvelé pour la poursuite du développement au sein d'un groupe de travail et a confirmé le maintien du soutien au projet.

3.3. L'importance du calendrier

Pour tout projet, il est essentiel de fixer des échéances afin que les résultats puissent être produits au moment le plus opportun. Dans le cas d'indicateurs mesurant les progrès réalisés dans la mise en œuvre d'une politique déterminée, il est particulièrement intéressant de lier les travaux à certains événements politiques. Il y a alors plus de chances pour que ces travaux soient connus et utilisés.

Partant de ce constat, un site web consacré aux indicateurs a été créé juste avant la réunion du Conseil européen du printemps 2005 au cours de laquelle la stratégie de développement durable devait être discutée. Plus tard dans l'année, soit la semaine précédant la réunion du Conseil européen de décembre 2005 qui devait discuter de la révision de la stratégie, Eurostat a publié son rapport de suivi consacré aux progrès réalisés par l'UE dans la voie du développement durable.

3.4. Les domaines nécessitant une certaine attention

Les travaux décrits ci-avant ont conduit à l'adoption d'une série d'indicateurs qui ont été publiés en version papier et sur le web. La Commission européenne et le système statistique européen les ont repris à leur compte et ils ont servi à évaluer les progrès dans la réalisation de l'objectif de développement durable de l'UE. Néanmoins, il faut admettre qu'il convient de progresser davantage encore dans un certain nombre de domaines, notamment ceux décrits ci-après:

- (1) Base conceptuelle pour la liste d'IDD: l'argument peut être avancé que la liste d'IDD de l'UE ne repose sur aucune base ou cadre conceptuel et que le fait qu'elle soit liée à la stratégie de l'UE qui sera régulièrement révisée aura pour conséquence qu'elle ne résistera pas à l'épreuve du temps. Il est vrai que le cadre structurel utilisé est largement dérivé de la stratégie de l'UE et qu'il est donc susceptible de changer au fur et à mesure de l'évolution de la stratégie. Néanmoins, la série d'indicateurs est organisée selon une structure qui est claire et qui facilite la communication. Elle fournit un outil qui peut contribuer à la mise en œuvre du changement par la mesure des progrès dans la réalisation des objectifs de la stratégie et qui, en fait, a déjà trouvé des applications pratiques dans le processus décisionnel de l'UE. On peut s'attendre à ce que, au fur et à mesure de l'évolution de la stratégie, de nouveaux indicateurs deviennent nécessaires pour couvrir des aspects prenant peu à peu de l'importance.

Un groupe de travail conjoint UNECE/OCDE/Eurostat examine actuellement en détail l'approche par la notion de « capital » qui nécessitera cependant encore des travaux de recherche multidisciplinaire avant d'être éventuellement mise en œuvre. Il faut aussi prouver aux décideurs politiques qu'un tel cadre peut être utilisé pour

assurer le suivi des politiques menées actuellement dans le domaine du développement durable.

- (2) Insuffisance des données: il existe plusieurs domaines pour lesquels on ne dispose actuellement d'aucune information ou seulement d'information partielle. Pour surmonter cette contrainte technique et garantir la production et l'établissement des données nécessaires à la prise de décision politique dans une perspective de plus long terme, les indicateurs ont été classés en deux catégories: ceux qui sont « les meilleurs disponibles » et ceux qui sont « à développer ».

Les indicateurs considérés comme « les meilleurs disponibles » sont ceux qui peuvent être calculés sur la base des données existantes. Il est possible que certains de ces indicateurs ne soient pas idéaux pour les questions liées à la politique du développement durable mais ils constituent des approximations utiles de ces indicateurs idéaux encore « à développer ». Certains indicateurs peuvent également être considérés comme « à développer » en raison de problèmes liés à la qualité des données.

En collaboration avec le système statistique européen et avec la communauté des chercheurs, Eurostat étudie la faisabilité des indicateurs « à développer » et fera rapport sur les progrès enregistrés pour garantir la disponibilité des indicateurs de ce type qui sont envisageables. Ces travaux de développement représentent une tâche considérable qui contribuera de façon substantielle à l'amélioration de l'homogénéité de la série d'indicateurs.

- (3) Équité intergénérationnelle: la SDD contient des actions et des engagements qu'il convient maintenant de mettre en œuvre pour corriger certaines tendances non soutenables mais qui sont également destinés à améliorer la situation et les perspectives des générations futures. L'équité intergénérationnelle constitue donc une composante essentielle de la stratégie. L'établissement de prévisions et le développement de scénarios sont donc indispensables pour améliorer la pertinence des informations statistiques, même si de tels outils sont encore à développer.
- (4) Évaluation des tendances: si la méthode utilisée jusqu'ici pour évaluer les tendances des indicateurs individuels est harmonisée, elle est aussi assez simpliste. Tout indicateur peut être interprété d'une manière telle qu'une tendance à la hausse, à la baisse ou à la stabilité soit cohérente avec le développement durable. La question qui se pose est cependant de déterminer quelle est l'ampleur du mouvement dans la bonne direction qui est nécessaire pour que le développement de l'indicateur soit considéré comme soutenable.

La méthode adoptée par Eurostat dans le rapport de suivi consiste à considérer comme positif tout changement annuel moyen dans la bonne direction d'au moins 1% sur plusieurs années. Il s'agit là d'une règle empirique à la fois simple, cohérente et transparente. Cependant, elle ne convient pas pour tous les indicateurs en ce sens qu'elle omet de faire la différence entre des variables qui sont plutôt volatiles comme le taux de croissance du PIB et des variables qui ont une haute inertie comme l'espérance de vie. Lorsque des indicateurs sont associés à des objectifs quantifiés, l'évaluation a consisté à déterminer si des progrès avaient été réalisés par rapport à l'évolution linéaire vers l'objectif. Cependant, si la cible est elle-même inadéquate, la méthode l'est tout autant.

Les travaux d'évaluation ont clairement montré que certains seuils spécifiques de croissance (si possible soutenables) devaient être définis pour chaque indicateur. Il conviendrait également d'évaluer la tendance globale de la liste d'indicateurs

considérée comme un tout afin de déterminer de façon générale si nous sommes engagés dans une voie soutenable ou non soutenable.

- (5) Indicateurs de bonne gouvernance: la gouvernance est un sujet difficile à prendre en compte. Dans le contexte du développement durable, elle devrait idéalement recouvrir les questions de la participation, de la responsabilité, de l'efficacité et de la cohérence des politiques, se concentrer sur les institutions et s'intéresser également à la contribution de l'UE à la gouvernance globale. Étant donné la difficulté à obtenir des données appropriées présentant une qualité et une couverture suffisantes, seuls deux sous-thèmes (« cohérence politique » et « participation du public ») et quelques indicateurs imparfaits ont été proposés.

4. CONCLUSIONS

L'introduction du concept de développement durable dans l'action politique récente a été un point critique pour l'évolution de nos sociétés au cours des deux décennies. Les politiques actuelles ne peuvent plus seulement se concentrer sur leur impact à court-terme, mais elles doivent aussi davantage être tout à la fois tournées vers l'avenir et cohérentes entre elles. Étant donné la complexité du concept de développement durable - mesurer ce qui compte aussi bien pour les générations actuelles que pour les générations futures - la statistique officielle est bien placée du fait à la fois de son engagement à l'impartialité et de la diversité de l'expertise disponible pour fournir les outils statistiques robustes - et en particulier les indicateurs statistiques - qui sont indispensables pour évaluer efficacement la mise en œuvre des politiques actuelles. Même si la liste actuelle d'indicateurs de développement durable de l'UE est encore largement imparfaite, une approche proactive telle que celle suivie par Eurostat a permis d'accroître le profil de la statistique officielle et peut aider à élaborer les politiques futures sur la base d'une évaluation plus rigoureuse de la situation actuelle.